

## "L'énergie atomique et l'avenir de l'Europe" dans Foreign Affairs (Juillet 1956)

**Légende:** En juillet 1956, Louis Armand, président du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), décrit dans la revue américaine Foreign Affairs l'importance d'une organisation européenne de l'énergie atomique, notamment dans ses rapports avec les États-Unis.

**Source:** Foreign Affairs. An American Quarterly Review. July 1956, No 4; Vol.34. New York: Council of Foreign Affairs. "Atomic Energy and the Future of Europe", auteur:Armand, Louis , p. 655-664.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/l\\_energie\\_atomique\\_et\\_l\\_avenir\\_de\\_l\\_europe\\_dans\\_foreign\\_affairs\\_juillet\\_1956-fr-9afae75e-4696-4a46-912d-448b9b2boecc.html](http://www.cvce.eu/obj/l_energie_atomique_et_l_avenir_de_l_europe_dans_foreign_affairs_juillet_1956-fr-9afae75e-4696-4a46-912d-448b9b2boecc.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## L'énergie atomique et l'avenir de l'Europe

*Par Louis Armand*

Comment les pays européens vont-ils gérer la transformation industrielle générée par le développement nucléaire? Cette transformation va-t-elle contribuer à la construction d'une Europe unie et si oui dans quelle mesure? Ces questions, qui n'auraient même pas pu être imaginées il y a quelques années, provoquent toutefois aujourd'hui le genre de discussion parmi les plus pressantes dans les chancelleries du monde occidental.

L'évolution technique est devenue telle, qu'elle en affecte profondément la plupart des grands problèmes de notre époque, et ce même de façon assez brusque. Les points de repère utilisés dans l'esquisse de la politique étrangère changent constamment. Les pays sont appelés à s'adapter aux changements en faisant preuve d'une rapidité et d'une flexibilité plutôt étrangères aux traditions de leurs gouvernements. C'est ce qui s'est passé lorsque le pétrole fut découvert en grande quantité au Proche-Orient. Cela se vérifie à nouveau aujourd'hui avec le développement de l'industrie nucléaire. Cela peut être mis en évidence, une fois de plus, même à une plus grande échelle, avec l'utilisation de l'énergie solaire pour générer de l'énergie motrice ou pour produire de la nourriture.

Aujourd'hui, l'énergie nucléaire nous intéresse au plus haut point en Europe, parce qu'elle nous permettra de résoudre un double problème, qui devient de plus en plus sensible et pour lequel nous n'avons pas trouvé de solution pratique. Premièrement, les pays européens consomment de plus en plus d'énergie (une augmentation de 40 % au cours des 25 dernières années), même si la consommation par personne est toujours relativement faible (l'équivalent de 2,5 tonnes de charbon par an comparé aux 7,6 tonnes aux Etats-Unis), et étant donné que la consommation d'énergie a une incidence directe sur le niveau de vie, tous les efforts doivent être entrepris pour améliorer le taux de croissance. Mais l'Europe ne peut plus faire face à ses besoins actuels. Elle importe presque tout son pétrole (95 pour cent) du Proche-Orient, et si elle maintient une politique d'expansion économique, elle restera dépendante de cette source à l'avenir. Deuxièmement, l'énergie qui provient des ressources naturelles locales est plus chère de ce côté-ci de l'Atlantique qu'aux Etats-Unis (par exemple certaines variétés de charbon coûtent 15 USD la tonne contre 6 USD) et cette disparité augmentera tant pour le charbon que pour l'énergie hydroélectrique. Le fait est qu'en Europe les meilleures mines de charbon et les sites énergétiques les plus intéressants sont déjà exploités, et, exception faite de quelques rares pays, tous les nouveaux sites qui pourraient être exploités ne sont guères susceptibles de garantir des résultats significatifs.

Par conséquent, tous ceux qui savaient à quel genre de difficultés devait faire face l'économie européenne furent grandement soulagés lorsque les chercheurs dans le domaine nucléaire déclarèrent il y a quelques années, qu'ils seraient en mesure, en un laps de temps relativement court, de produire de grandes quantités d'énergie à un coût net suffisamment bas pour devenir compétitif face aux sources d'énergie existantes. Qui plus est, puisque les ressources conventionnelles sont plus chères et moins abondantes en Europe qu'en Amérique, il était logique de supposer que la nouvelle forme d'énergie serait utilisée d'abord de ce côté-ci de l'Atlantique.

Cette différence entre les deux continents, au niveau de la rapidité avec laquelle ils doivent faire face aux problèmes d'offre et de prix, est illustrée d'un côté par les efforts qu'entreprennent les Américains pour mettre au point le meilleur réacteur et pour perfectionner différents prototypes. D'un autre côté, le gouvernement britannique se concentre sur le type de réacteur le plus simple (fonctionnant à l'uranium naturel ou au graphite) de façon à pouvoir atteindre la production énergétique de masse et ce, le plus rapidement possible. Les Britanniques espèrent ainsi obtenir l'équivalent nucléaire de 8 à 10 millions de tonnes de charbon par mois en 1965.

L'exemple britannique devrait être étudié attentivement par les pays européens, parce qu'il enseigne non seulement pourquoi il est de leur intérêt d'exploiter l'atome comme source d'énergie à des fins pacifiques, mais aussi pourquoi ils doivent agir le plus rapidement possible. La production proprement dite doit inévitablement être précédée d'une période d'organisation consacrée à la recherche et à la conversion

industrielle. Par conséquent, un certain nombre de décisions importantes doivent être prises maintenant si l'on veut que l'énergie nucléaire joue un véritable rôle dans l'économie européenne, et ce dans un laps de temps raisonnable - disons vingt ans.

Toutefois, beaucoup de gens qui ne réalisent pas quels sont les problèmes techniques impliqués ont été induits en erreur par la perspective de ce laps de temps relativement long en sous-estimant l'urgence de la situation. Ce ne fut pas avant mai 1954 qu'un rapport préparé par le Conseil de l'OECE suggéra pour la première fois qu'un groupe de recherche nucléaire devait être rapidement mis sur pied. La suggestion fut acceptée et une commission chargée de déterminer la méthode de coopération la plus réalisable entre les pays membres a soumis ses conclusions au Conseil lors de sa session en février 1956.

Parallèlement, les six pays participant à la Communauté européenne du charbon et de l'acier décidèrent lors de leur Conférence à Messine, au printemps 1955, d'inscrire le même problème à l'ordre du jour. Par conséquent, à la demande du Comité Intergouvernemental siégeant à Bruxelles sous la présidence de Paul-Henri Spaak, une commission d'experts entreprit immédiatement d'importantes études incorporées par la suite dans un rapport général destiné aux entretiens des ministres des Affaires étrangères des six pays.

De plus, le 18 janvier 1956, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe décida, à l'initiative de son président Jean Monnet, de soumettre pour aval parlementaire dans les pays de la Communauté du charbon et de l'acier une déclaration «invitant les gouvernements à conclure rapidement un traité ... assurant le développement exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire.» Dans le courant des mois de mars et avril, des votes favorables furent émis en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas; au moment de mettre sous presse, les parlements français, italien et luxembourgeois n'avaient pas encore voté. Durant la même période, les pays européens ont aussi participé aux travaux de l'Agence pour l'Energie Atomique des Nations unies. Tous ces développements nous démontrent que le problème représente en effet une de nos préoccupations majeures en Europe.

## II

Parmi ces études qui reflètent tant d'espoirs communs, nous pouvons discerner un certain nombre d'idées qui sont aussi communes à tous. Chaque projet, par exemple, a le même point de départ, notamment, l'impossibilité pour chacun des pays concernés d'assumer seul la charge que représente le développement satisfaisant de l'industrie nucléaire. A ce propos, l'unanimité d'opinion est assez remarquable. Il y a aussi un accord unanime quant à la nécessité de mettre sur pied une agence avec les fonctions essentielles qui suivent:

1. La coordination des programmes et le fait de faciliter le développement de la recherche. Il appartiendrait à cette agence, de faire en sorte que les entreprises et les laboratoires de recherche des différents pays ne reproduisent pas les efforts des autres, et aussi de les guider vers des domaines qui n'ont pas été suffisamment explorés. Dans cet exercice de coordination, l'agence encouragerait à une meilleure utilisation des infrastructures existantes, à la création de joint-ventures pour garantir la construction de différents types de réacteurs, et à la normalisation de l'équipement de façon à rendre l'expansion industrielle aussi productive que possible.
2. Faciliter le libre-échange de connaissances et du personnel technique et assurer la mise en commun des informations. Cela représenterait le premier pas vers une véritable coopération technique au niveau international. Dans le même esprit, les pays participants qui bénéficient d'arrangements bilatéraux avec des pays non-membres en matière d'échange d'informations devraient chercher à obtenir l'autorisation de ces derniers pour partager de telles informations avec les autres Etats membres. L'agence devrait aussi s'employer à protéger les droits exclusifs d'exploitation et faire en sorte que les titulaires de ces brevets ne freinent pas ou n'entravent pas l'utilisation industrielle de la nouvelle technologie.
3. La création d'écoles pour former des spécialistes dans différentes branches de la science et de

l'ingénierie nucléaires, telles que la prospection de minéraux, la production de matériaux nucléaires d'une très grande pureté, le développement de modes de traitement des minéraux après irradiation, de même que la production et l'utilisation de radio-isotopes. Aux yeux des experts bruxellois, ces écoles pour spécialistes devraient être associées à un bureau de normalisation, et surtout, à un centre de recherche.

4. La définition scientifique de normes de santé et de sécurité pour protéger tant le public que les gens travaillant dans les mines et sur les sites nucléaires.

5. Le financement permettant la création ou le développement rapide d'infrastructures de base, qui font défaut dans les pays n'ayant pas de programmes militaires basés sur l'énergie nucléaire. La mise en place d'une telle infrastructure est une condition préalable pour garantir le développement complet de l'industrie, mais cela implique des investissements importants qui vont au-delà des moyens des entreprises privées ou même des gouvernements pris séparément. Parmi les projets qui ont fait l'objet d'un accord à Bruxelles, la priorité a été donnée à une installation permettant la séparation des isotopes d'uranium, et à une usine pour le traitement chimique de l'uranium irradié.

6. Garantir, par une forme de marché commun, un accès libre et approprié aux nouvelles matières, spécialement l'uranium naturel et l'uranium enrichi, le thorium et leurs dérivés obtenus par les centrales, tels que les isotopes d'uranium et de plutonium.

7. Assurer le contrôle des matières fissiles.

Au sujet de l'organisation, les idées de l'OECE diffèrent grandement de celles du Comité Intergouvernemental de Bruxelles. Cette dernière instance envisage la création d'une agence jouissant de pouvoirs qui pourraient certainement être qualifiés de «supranationaux». Toutefois, ils peuvent aussi être considérés comme étant simplement des pouvoirs de directive délégués à un «exécutif» agissant dans le cadre d'une mission bien définie, surtout pour encourager la formation d'associations qui sont indispensables à l'évolution prometteuse des industries nucléaires. Cette agence qu'on appelle déjà «Euratom» devrait faire rapport à l'Assemblée politique de la Communauté du charbon et de l'acier et serait placée sous la juridiction de la Cour de Justice de la Haute Autorité.

Il est proposé qu'Euratom soit doté de son propre budget, lequel ne se limiterait pas seulement à financer les installations communes décrites plus haut mais soutiendrait aussi dans une large mesure les travaux de chaque pays. Cette mesure est particulièrement nécessaire étant donné que les opérations ne sont pas financées partout de la même manière. Par exemple, la production d'électricité est nationalisée en France, alors que ce n'est pas le cas dans les autres cinq pays.

Le budget Euratom servira en outre à l'achat d'uranium et de thorium, une disposition vitale pour le contrôle des matières fissiles. En clair, le Comité de Bruxelles attache une grande importance à la création de ce marché commun, parce qu'il assurera une unité de base hautement souhaitable au niveau de la politique économique des six pays. Finalement, Euratom doit prendre en charge la dépense d'installations spécialisées dans le recyclage de matières irradiées. Puisque ces installations seront de son ressort, son rôle par rapport à l'industrie européenne sera semblable à celui de la Commission de l'Energie Atomique en ce qui concerne les entreprises aux Etats-Unis.

Il est proposé que le traité créant Euratom soit signé par les gouvernements concernés et soumis à la ratification parlementaire au cours des prochains mois. Selon des estimations optimistes les institutions pourraient voir le jour en 1957.

### III

Le projet Euratom a engendré d'importants débats, au cours desquels la position des détracteurs de ce projet est devenue claire.

Ces opposants incluent, avant tout, ceux qui de manière générale sont hostiles à la création d'une Europe économiquement unifiée. Ils sont présents dans tous les pays, mais leur nombre et leur influence sur ce sujet précis sont très limités au regard de ce que disent les spécialistes en matière de technologie et d'économie,

car selon ces-derniers, une association européenne dans ce domaine est absolument nécessaire. De plus, dans ce cas, leur opposition n'a pas le soutien de certains milieux d'affaires désireux de s'accrocher à leurs privilèges. En d'autres termes, la situation est très différente de celle qui prévaut au niveau de la Communauté du charbon et de l'acier. Cette dernière se voyant incombler la tâche difficile de coordonner les opérations de grandes industries depuis longtemps en compétition les unes avec les autres. Dans le domaine de l'énergie nucléaire nous partons de zéro.

Le caractère pacifique d'Euratom a aussi soulevé de vives controverses, dont le ton laisse penser que certains essayent de remettre au goût du jour la vieille dispute au sujet de la CED. Le problème est en effet délicat, la position du gouvernement français ne sera pas connue avant que le texte sur le traité n'ait été rédigé dans sa version définitive.

Ce que nous pouvons dire à présent, c'est qu'il semble possible de garantir l'accord des six pays sous la forme d'un plan de contrôle qui se limiterait uniquement à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Quant à un abandon définitif des armes de guerre, cela semble plus difficile, parce que personne ne peut prédire quelles seront toutes les applications militaires auxquelles la fission peut-être consacrée. En plus des bombes et des sous-marins, des mécanismes d'artillerie ont déjà été testés, et il est probable que certaines armes à caractère purement défensif suivront. Une proposition récente présente l'avantage de prendre en considération la possible participation de l'Europe, et particulièrement celle de la France, à un programme général de désarmement. En bref, elle suggère que les pays membres s'engagent à s'abstenir pour une période de cinq ans de fabriquer des armes nucléaires, étant entendu qu'au terme de cette période la question soit reconsidérée à la lumière de la situation politique du moment et de l'évolution technologique.

En Belgique, et peut-être même plus en Allemagne, le projet Euratom a suscité des appréhensions d'un tout autre ordre. Dans ces pays, la production électrique est aux mains d'entreprises privées. A l'instar des préoccupations dans l'industrie chimique, ces entreprises craignent que les activités d'une agence internationale ne renforcent la tendance à l'étatisme et aux nationalisations.

La réponse à cela est facile. L'Euratom ne présente pas de nouvelle menace, parce que l'utilisation de matières fissiles doit s'effectuer dans tous les cas sous la supervision de l'Etat. La preuve en est que tant aux Etats-Unis, qu'en Grande-Bretagne le gouvernement contrôle l'usage des matières premières nucléaires pour lesquelles il exerce un monopole. Leur droit d'agir de la sorte est incontestable, puisqu'il découle de l'étroite interrelation entre l'industrie nucléaire et la défense nationale. Ce droit se justifie aussi de par le fait que l'uranium et le thorium deviennent des objets d'échange international. L'Euratom représente seulement l'un des moyens par lesquels le contrôle inévitable peut-être exercé, mais le secteur industriel privé peut très bien estimer qu'il est dans son propre intérêt qu'un tel contrôle soit confié à l'agence en charge de la gestion des installations communes, un organisme qui acquerra donc la connaissance et la compréhension des problèmes industriels. Quant aux prétendues tendances à l'étatisation au sein de l'Euratom, c'est précisément pour les faire taire que le Comité Intergouvernemental à Bruxelles spécifie que les installations communes ne représenteront pas plus d'un cinquième des investissements totaux. Chaque pays conservera par conséquent une grande liberté d'action, garantissant la meilleure utilisation de ses propres ressources technologiques.

On peut donc affirmer que les six gouvernements disposent d'informations fiables sur tous les aspects de ce problème et qu'ils sont préparés pour comprendre la nature et les causes de toutes objections pouvant être soulevées. Par conséquent, ils sont dans une position leur permettant de conclure un texte de traité définitif qui aura de bonnes chances d'être approuvé dans un délai minimum.

#### IV

Finalement nous devons nous pencher sur la question de savoir comment le projet Euratom s'harmonisera avec les idées qui sont celles du Conseil de l'OECE.

En fait, il n'y a jamais eu de différence fondamentale de points de vue. Tous ceux qui sont engagés dans l'effort de reconstruction de l'Europe ont mis en avant leur désir de coordonner leurs efforts. Tant au niveau de l'OECE, que du côté de Bruxelles, on sait que si les six pays de la Communauté européenne du charbon

et de l'acier créent une agence commune dans le domaine nucléaire, cela représentera le noyau de la coopération européenne. Ce sera surtout le forum incontesté habilité à représenter les six pays concernés. Cette position a déjà reçu une forme d'aval public, depuis que M. Spaak s'est exprimé au nom de la Communauté à l'occasion du dernier sommet de l'OECE.

Une distinction doit être établie entre le Royaume-Uni et les autres pays qui se trouvent en dehors de la Communauté du charbon et de l'acier. Parce que la Grande-Bretagne fabrique des armes nucléaires, elle se trouve dans une position très particulière. Ce fait apporte un soutien supplémentaire aux raisons plus traditionnelles qui ont poussé la Grande-Bretagne à se tenir à l'écart des entreprises collectives européennes. Il ne fait cependant aucun doute que de par son avance dans le domaine de la technologie atomique, la Grande-Bretagne peut fournir une assistance précieuse dans le développement de l'industrie nucléaire sur le continent. Pour cette raison, la commission d'experts à Bruxelles a spécifié que l'Euratom doit s'efforcer de coopérer avec elle le plus étroitement possible. L'importance de cette déclaration a été soulignée par le fait qu'un délégué britannique était présent en qualité d'observateur quand elle fut rendue publique.

Dans la façon d'agir de l'OECE, d'autres pays, notamment la Suisse et la Suède, ont montré un grand intérêt concernant les projets de l'énergie nucléaire. Par l'intermédiaire de l'OECE, de tels pays peuvent s'associer avec Euratom, tant pour l'échange d'informations techniques que pour l'utilisation d'installations communes. En d'autres termes, il s'agit d'activités auxquelles tous les pays et toutes les institutions peuvent participer s'ils le souhaitent.

Par ailleurs, il ne semble pas que l'OECE puisse créer une agence pour l'achat et la distribution de matières fissiles dans les lignes de celles envisagées par le Comité de Bruxelles (même s'il n'est pas exclu que des contrats puissent être conclus entre certains pays et Euratom). Quant au marché commun concernant les matières premières et l'équipement nucléaire, il y a une complète harmonie entre l'OECE et les pays de la Communauté, avec la distinction qu'Euratom sera autorisé à garantir leur libre circulation, alors que l'OECE devra se limiter à formuler des recommandations.

## V

Ce bref résumé montre que dans le domaine de l'énergie nucléaire, plus que dans n'importe quel autre, un effort est entrepris pour transformer la «petite Europe» des Six en un noyau d'une plus grande Europe. C'est pour cette raison qu'Euratom promet d'attirer l'adhésion d'un si grand nombre d'Européens – un point qui doit être ajouté à ceux déjà mentionnés en sa faveur.

Pour résumer:

D'un point de vue technique, aucune forme d'intégration n'est moins controversée que celle qui porte sur l'énergie nucléaire.

Aucune n'est moins en conflit avec les intérêts en place. Le but est de mettre en place de nouvelles infrastructures, que ce soit dans le cadre de la nouvelle communauté ou dans celui des économies nationales, même si c'est toujours dans l'optique que les installations dans chaque pays seront coordonnées avec celles des autres.

Dans aucune, l'objection au contrôle gouvernemental n'est moins valide. Un tel contrôle est rendu nécessaire dans ce cas par la véritable nature de l'énergie nucléaire.

En fin de comptes, la mise en place d'Euratom créera des structures et des mécanismes qui pourraient bien encourager une intégration économique par la suite. Donc, le fonctionnement d'un véritable marché commun dans un nouveau domaine, dans lequel il aura les plus grandes possibilités de succès, favorisera le développement d'un marché commun de façon générale. De plus, l'envergure de l'entreprise financière commune servira d'exemple pour les autres investissements sur une échelle en rapport avec notre époque.

On peut dire la même chose des laboratoires et du centre de recherche qu'Euratom prévoit déjà et qui pourrait s'avérer être la première de nombreuses universités internationales. Nous pouvons donc espérer qu'Euratom, avec ses différentes activités et les conséquences sur le long terme qu'elles pourront engendrer, se trouve à l'avant garde de l'unité économique européenne.

Alternativement, si l'intégration ne se réalise pas, les pays européens, chacun de son côté, rechercheront des accords bilatéraux avec des pays plus avancés dans le domaine de la technologie nucléaire et disposant de réserves de carburant enrichi. Il apparaît clairement, que de tels accords seront conclus d'abord avec les Etats-Unis. Toutefois, la possibilité qu'ils soient ensuite conclus avec certains pays européens et avec la Russie soviétique ne doit pas être exclue.

Dans tous les cas, si de tels accords à l'image de celui récemment conclu entre la Belgique et les Etats-Unis devaient devenir la règle, il serait difficile pour les pays européens de mobiliser leurs ressources intellectuelles et industrielles pour l'exploitation de l'énergie nucléaire. Puisqu'ils ne seraient pas en mesure de participer au développement et à l'application des techniques, ils se retrouveraient rapidement dans la position de «satellites». Divisée, comment l'Europe pourrait-elle résoudre les problèmes auxquels est lié son avenir? Son identité et sa solvabilité économique ont déjà été menacées par le fait qu'elle n'a pas pris part à la grande aventure du pétrole. Ces caractéristiques ont été affaiblies, par exemple, par le fait qu'elle a été laissée sur la touche en ce qui concerne la construction d'avions longue portée. Ne serait-elle pas en danger de perdre complètement ses droits acquis?

L'Europe de l'Ouest mérite toujours d'être considérée comme le centre de la civilisation occidentale et comme un vivier d'une grande richesse pour les personnes qualifiées sur les plans scientifique et technique.

Cette richesse devrait être consacrée le plus largement possible à l'amélioration des niveaux de vie, pas uniquement dans les pays très développés, mais dans ceux - Russie y compris - où la seule présence d'un grand nombre de techniciens peut garantir l'utilisation d'une nouvelle technologie.

De par le rôle que l'énergie nucléaire est appelée à jouer et de par des circonstances politiques concomitantes, la question nucléaire place l'Europe dans une situation charnière. La décision prise à l'égard d'Euratom déterminera si l'Europe continentale est sur le point de se diriger dans une direction favorable ou non de son destin. Soit des forces divergentes continueront à grandir, faisant de l'ère nucléaire une époque d'esclavage technologique pour les pays européens, soit nous assisterons à la naissance d'une nouvelle unité et d'une nouvelle confiance parmi les pays qui jusque là avaient été très actifs dans le développement de richesses spirituelles et matérielles leur permettant de se frotter, sans sentiment d'infériorité, aux nouvelles puissances mondiales, particulièrement les Etats-Unis. Il ne sera pas dans l'intérêt des Etats-Unis d'avoir à traiter avec une clientèle composée de pays ayant perdu toute leur vigueur et leur individualité et qui continueront de demander de l'aide en tous genres. En revanche, les Etats-Unis ont plutôt intérêt à traiter avec une communauté consciente de sa propre valeur, un partenaire capable d'offrir à ses associés sa précieuse contribution dans un échange de ressources et d'idées.

Il semble que les choses soient perçues de cette façon à Washington. Après avoir étudié la question européenne en détail et après avoir mesuré l'importance de ce qui est en jeu, les Etats-Unis se sont déclarés en faveur d'Euratom. Qu'il nous soit permis d'espérer que les clauses du traité, qui jetteront les bases d'Euratom, permettront aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne de se procurer un soutien dans les faits au lancement de l'industrie nucléaire en Europe. Qu'il nous soit aussi permis d'espérer que l'Europe à son tour puisse occuper dans ce domaine la place qui lui revient de par ses traditions scientifique et industrielle, qui seules peuvent lui permettre d'envisager l'avenir avec confiance.